

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice :	11
Présents :	11
Votants :	11

SEANCE DU MARDI 23 FEVRIER 2010

L'an deux mil dix, le mardi vingt trois février à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué le 17 février 2010, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Helen HENDERSON, Maire.

Présents : HENDERSON Helen, BOUTEILLE Michèle, TESSIER Marie-Jeanne, LE FLOC'H Martine, FUERXER Pierre, DESBROSSE Paul, LE BRAS André, LE PAPE Alain, DELAGER Emmanuel, GIRARD Fabienne, RAYMOND Bernard.

Absent : Néant.

Désignation du secrétaire de séance : Marie-Jeanne TESSIER est désignée secrétaire de séance.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Mme Le Maire informe le conseil que deux habitants de notre commune nous ont quittés, Mr REY Roger le 19 janvier et Mme GOJJARD Hélène le 10 février, elle demande une minute de silence en leur hommage. Autre évènement plus heureux : le mariage de Mr COLLIN Yannick avec Mademoiselle ROCHA OLIVIERA Elisabete le 20 février.

Approbation du procès verbal de la séance du 19 janvier 2010:

Aucune remarque n'ayant été formulée ce procès verbal est approuvé à l'unanimité.

Travaux et demandes de subvention pour la réfection du mur de clôture de l'ancien cimetière, ainsi que des portails (ancien et nouveau cimetières), du parvis et des contreforts du mur de soutènement de l'église.

Mur de clôture de l'ancien cimetière et portails ancien et nouveau cimetière

En 2009, le conseil municipal avait déposé 2 dossiers de demandes de subvention concernant la réfection du mur de clôture de l'ancien cimetière et des portails des cimetières. Le Conseil Général nous a informé que notre demande n'a pas pu être satisfaite sur la DGE 2009 et que pour la DGE 2010 nous ne sommes plus éligibles à l'aide supplémentaire de 10% allouée aux communes pauvres. Par conséquent, le conseil décide à l'unanimité de représenter au Conseil Général un nouveau dossier avec un taux de subvention de 35 % soit 9 469 € d'aide. En parallèle, un courrier sera adressé au PNRGf pour les informer de notre renonciation à la subvention accordée en 2009 et un nouveau dossier sera représenté en 2010 sans tenir compte de la DGE qui reste très aléatoire.

Parvis de l'église

Le parvis de l'église nécessite quelques travaux de réfection. L'entreprise Bazin a été questionnée pour la remise en état du parvis ainsi que la réfection des marches de l'église. Le devis présenté est d'un montant de 24 329 € HT. M. BAZIN propose de refaire l'escalier dans le même style, en blocs de grès, mais avec une marche supplémentaire de façon à ramener la hauteur des marches à 17-18 cm au lieu de 20 à 25 cm. Pour le parvis, il préconise un dallage en pavés de grès du pays. Le conseil décide à l'unanimité de présenter un dossier de demande de subvention au titre de la DGE 2010, sur les bases de ce devis avec un taux d'aide de 35 % SOIT 8 515 € HT. Une demande complémentaire pourra être envisagée auprès du PNRGf si la DGE nous est accordée.

Pour ces deux dossiers, le conseil municipal s'engage à inscrire au budget communal 2010 l'ensemble de la dépense projetée qui sera financée sous forme de fonds propres.

Contreforts du mur de soutènement de l'église

Selon l'avis de Mr BAZIN, aucun travail de maçonnerie n'est à prévoir. Par contre un débroussaillage important s'avère nécessaire pour le mettre en valeur et lui redonner un bel aspect tel qu'il apparaît sur de vieilles cartes postales mais aussi pour stopper le travail de sappe des racines sur le parvis de l'église. Ce travail sera confié à notre employé communal.

Travaux et demandes de subvention pour l'éclairage public : passages protégés et horloges astronomiques

La commande pour la remise en état, notamment pour des raisons de sécurité, de l'éclairage public à Villetard a été passée auprès de l'entreprise QUEQUENBORN. Après vérification sur le terrain de l'emplacement des points lumineux avec le technicien, il s'avère que quelques modifications doivent être apportées pour une meilleure répartition. Le réseau couvrira la portion du transformateur jusqu'au chemin du champ de tir. Il était prévu 110 m de tranchée, il en faudra en réalité 155 m mais le coût total des travaux reste inchangé.

Des travaux supplémentaires peuvent être envisagés tels que :

- le déplacement de l'armoire de commande de Villetard qui pourrait être intégrée au transformateur dans le logement prévu à cet effet. Justification : l'armoire actuelle est peu esthétique et en assez mauvais état.
- la pose d'horloges astronomiques à la place des horloges et des cellules crépusculaires. Justification : l'horloge du bourg est hors service et doit être remplacée et les 4 autres datent de la même époque. Les horloges astronomiques présentent plusieurs avantages, à savoir : mise à l'heure automatique, y compris aux passages à l'heure d'hiver ou à l'heure d'été, allumage et extinction de l'éclairage public à la même seconde dans toute la commune, fonctionnement plus économique en énergie.

Des devis ont été demandés à l'entreprise QUEQUENBORN. Pour le 1^{er} point il faut prévoir un supplément d'environ 1000 € et pour le 2nd point 275 € par horloge avec des possibilités de subvention du syndicat d'électrification et du PNRGf pour les horloges. Après discussion, le conseil décide à l'unanimité de faire ces travaux supplémentaires et de confier leur réalisation à l'entreprise QUEQUENBORN après renégociation des prix. Le conseil à l'unanimité charge Madame le Maire de rechercher les subventions auprès du syndicat d'électrification et du PNRGf.

- éclairages spécifiques pour quatre passages protégés au niveau des arrêts de bus.

Le devis présenté par l'entreprise QUEKENBORN s'élève à 7 074.65 €, le conseil municipal décide à l'unanimité de présenter un dossier au syndicat d'électrification pour obtenir une subvention d'un montant de 60 % avec un plafond de 1 250 € de travaux par point lumineux.

Echange de terrains avec déplacement du chemin rural dit « chaussée Coussard »

Madame HENDERSON rappelle l'historique de ce dossier :

Par courrier du 10 novembre 2007, Madame Duchâtel sollicitait le déplacement (d'un mètre ou deux) du chemin rural dit « chaussée Coussard » séparant deux de ses parcelles de terrain.

Lors du CM du 13 novembre 2007, le conseil donnait un accord de principe en précisant que « cette opération ne pourra être réalisée que par des échanges de terrains par actes notariés dont les frais seront à la charge de l'intéressée ». Le bornage a été réalisé et le chemin a été déplacé d'environ trois mètres. Le conseil municipal a approuvé le nouveau tracé lors du CM du 2 septembre 2008. Le 6 février 2009, le Cabinet Joué a transmis le dossier à Maître HALATRE, lequel nous demande aujourd'hui de confirmer notre accord en précisant qu'il s'agit d'un échange sans soulte..

Après délibération, et à l'unanimité,
Le Conseil accepte cet échange **sans soulte** entre le propriétaire et la commune.

Constitution du bureau des élections régionales des 14 et 21 mars 2010

Le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit les bureaux de vote pour les élections régionales des 14 et 21 mars 2010 :

Pour le 14 mars 2010 :

- 8 h 00 - 11 h 20 : Marie Jeanne TESSIER, Fabienne GIRARD, André LE BRAS
- 11 h 20 - 14 h 20 : Michèle BOUTEILLE, Martine LE FLOCH, Alain LE PAPE
- 14 h 40 - 18 h 00 : Pierre FUERXER, Paul DESBROSSE, Helen HENDERSON

Pour le 21 mars 2010 :

- 8 h 00 - 11 h 20 : Michèle BOUTEILLE, André LE BRAS, Emmanuel DELAGER
- 11 h 20 - 14 h 20 : Martine LE FLOCH, Paul DESBROSSE, Helen HENDERSON
- 14 h 40 - 18 h 00 : Bernard RAYMOND, Pierre FUERXER, Marie Jeanne TESSIER.

Dépouillement des votes : 18 H 00

Chaque bureau de vote est composé d'un président, d'au moins deux assesseurs et d'un secrétaire. En cas d'absence du secrétaire, il est remplacé par le plus jeune des assesseurs.

Possibilité de vous faire remplacer par un conseiller qui n'a pas de poste ou par un électeur à condition de prévenir le secrétariat de mairie **quatre jours avant le jour du scrutin.**

Etat d'avancement des nouveaux statuts du SIGEGAS

Suite au litige entre les communes de Nanteau sur Essonne et Boulancourt d'une part et la commune de

Buthiers d'autre part, les services de la Préfecture ont été saisis pour une analyse juridique du document concernant les statuts transmis par la Présidente du SIGEGAS. Mr Le Préfet, par son courrier du 29 janvier, signale que les statuts du syndicat manquent de clarté et qu'ils ne sont pas, pour certains articles, en accord avec les textes législatifs. Les points litigieux sont les suivants :

- Article 5 : la mention « tous les délégués seront obligatoirement des conseillers municipaux en exercice des communes associées » est contraire au code général des collectivités territoriales. Tout citoyen réunissant les conditions requises peut être désigné par les communes adhérentes.
- Article 8 : Les dépenses ne peuvent être réparties entre les communes selon une clé de répartition mais doivent être financées par les participations obligatoires des communes adhérentes au syndicat.
- Article 9 : Le SIGEGAS ne peut en aucun cas gérer les investissements si les locaux n'ont pas été mis à la disposition du syndicat. La commune de Buthiers étant opposée au transfert de cette compétence, cet article ne peut plus figurer dans les statuts. Les investissements liés aux locaux scolaires ne peuvent être financés qu'à travers des conventions entre les trois conseils municipaux en dehors du SIGEGAS.

Mr Le Préfet nous indique également qu'une réflexion doit être engagée à cause de l'imbrication des locaux de l'école avec ceux de la mairie de Buthiers ainsi que sur le financement du transport scolaire entre l'école et le lieu de restauration. La solution envisageable pour débloquer la situation serait la création d'un regroupement pédagogique intercommunal (R.P.I.).

Le SIGEGAS s'est réuni le 17 février dernier pour étudier ce dossier. La commune de Buthiers s'est prononcée pour conserver la maîtrise financière des locaux de l'école. Par conséquent, le syndicat aura pour vocation de gérer les dépenses de fonctionnement du futur RPI. Une proposition de nouveaux statuts est à l'étude et sera soumise aux différents conseils municipaux. En matière d'investissement, la création d'un groupe de travail composé d'élus locaux des trois communes est décidée. Mr Le Bras, Vice Président du syndicat, a proposé des conventions au coup par coup mais la commune de Buthiers semble réticente. Elle souhaiterait s'orienter vers une convention « cadre » qui déterminerait une clé de répartition valable dans tous les cas. Mme Le Maire propose d'étudier la possibilité qu'une somme forfaitaire soit allouée chaque année et ainsi la commune de Buthiers

pourrait gérer au mieux ce budget pour les travaux sans l'intervention des autres communes. Cela nous apporterait également la possibilité de planifier cette participation de manière constante dans notre budget communal. Une évaluation de cette participation aux investissements doit être faite.

Réunion du groupe de travail : le 11 mars à 20 h 30 mairie de Buthiers
Réunion SIGEGAS : le 23 mars à 20 h 30 mairie de Buthiers.

Le conseil municipal, après discussion, souhaite que l'idée de Mme Le Maire soit soutenue.

Création d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal

Madame le Maire rappelle que l'école de Buthiers accueille depuis 1974 les enfants de Nanteau-sur-Essonne, et depuis la rentrée 2008 ceux de Boulancourt. Le SIGEGAS (Syndicat Intercommunal pour la Gestion de l'Ecole du Gâtinais-Sud) a été créé en 1991 ; la commune de Boulancourt y a adhéré le 8 juin 2009 (arrêté préfectoral). Les formalités de modifications de carte scolaire ont été accomplies en temps utile.

Pour des raisons liées aux règles du transport scolaire, assuré par le Syndicat de Transport du Canton de La Chapelle-la-Reine et pris en charge par le Département, il s'avère aujourd'hui nécessaire de créer un « Regroupement Pédagogique Intercommunal ».

La demande aurait dû être effectuée avant le 1er décembre 2009 mais Mme JORY, Présidente du SIGEGAS, enverra un courrier à l'Inspecteur de l'Académie pour une demande de délai.

Après délibération, et à l'unanimité,
Le Conseil demande à Monsieur l'Inspecteur d'Académie la création d'un « Regroupement Pédagogique Intercommunal » sous la forme « concentrée », concernant l'école de Buthiers.

Questions diverses

Amendes de police : Suite à une rencontre avec Mr BALLEREAU, il semble que le dossier présenté dans le cadre de la répartition des amendes de police pour les éclairages spécifiques des passages protégés a de très bonnes chances d'être retenu. Le dossier concernant le parking à vélo serait également accepté mais pas celui de la haie. Nous attendons les confirmations écrites en mairie.

Intercommunalité : Suite à la réunion de travail le questionnaire transmis par le cabinet a été complété. Une copie est distribuée à chaque conseiller pour étude. Toutes remarques ou compléments sont à retourner avant le 9 mars. Le conseil municipal est invité à une rencontre avec le cabinet en charge du dossier le 15 mars à 20 H à la mairie de Buthiers.
Pour information, la commune de Recloses a décidé de rejoindre la communauté de communes de Fontainebleau et ne souhaite plus participer au projet au niveau cantonal.

Contrat rural : Concernant le projet de construction du bâtiment technique la commission s'est réunie, avec la participation de Juliane COURT du PNRGf pour apporter des précisions sur le dossier et sur la procédure d'appel à candidature à la maîtrise d'œuvre. Pour le bon déroulement du dossier, la consultation avec des cabinets d'architectes devra être envisagée dans un délai de 2 mois.

Trésorerie de La Chapelle La Reine : Le trésorier, Mr JUPIN, quitte La Chapelle la Reine le 1 mars 2010 pour d'autres fonctions. Il a transmis à la mairie sa demande d'indemnité de conseil pour l'année 2010. Cette demande sera étudiée lors de la réunion de préparation du budget communal.

Etoile cycliste millacoise : la randonnée cycliste prévue le 1er mai est annulée car la commune de Tousson leur a refusé l'autorisation de circuler sur la route communale Tousson-Boisminard jugée insuffisamment praticable.

Marcheurs malesherbois et boucle cycliste : Ces manifestations traverseront notre commune les 17 et 18 avril.

Dates à noter :

- le 30/03 : pas de conseil municipal (uniquement commission des finances)

- le 13/04 : conseil municipal
- le 04/05 : pas de conseil municipal
- le 11/05 : conseil municipal
- le 24/04 : découverte des orchidées sauvages l'après midi à partir de 14 h 30

Diverses invitations sont présentées au conseil.

Tour de table :

Paul DESBROSSE demande des précisions sur le devis du parvis de l'église. Mr LE PAPE demandera des croquis à l'entreprise BAZIN ;

Emmanuel DELAGER informe de la mauvaise réception des téléphones portables dans certains endroits dans la commune. Mme Le Maire ne peut apporter d'explication et l'invite à se renseigner auprès des divers opérateurs de téléphonie.

Marie Jeanne TESSIER informe que la commission fêtes et cérémonies devra se réunir prochainement pour l'organisation de la fête communale.

André LE BRAS informe :

- La commission voirie s'est réunie. Les particuliers concernés par l'élagage seront contactés individuellement.
- Assemblée générale du PLAN le 31/01 : renouvellement du bureau : Président Mr BOEREMA, Secrétaire Mr MOREAU, création d'une commission composé de 2 délégués avec mission de surveillance. La santé financière de l'association est bonne.
- participation le 18 février à la commission éducation du PNRGf. Les projets présentés sont très intéressants. L'école élabore un dossier qui malheureusement ne pourra certainement pas être mis en œuvre complètement sur l'année scolaire en cours.

La séance est levée à 22 h 25 – Date de la prochaine séance : mardi 13 avril 2010.

Helen HENDERSON
Le MAIRE